

CERTIFICATION	NORMES	Eclipse Premium
Classement UPEC		U4P3E2/3C2
Certificat NF UPEC	NF 189	312-021.1
Classification	NF EN 649 - ISO 10581	34-43
CARACTÉRISTIQUES		
Longueur x largeur (m)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	23 x 2
Format dalles (cm)	NF EN ISO 24342 (NF EN 427)	61 x 61 – Boîte de 16 dalles pour 5,95 m ²
Épaisseur totale (mm)	NF EN ISO 24346 (NF EN 428)	2,00
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	P
Poids total (g/m ²)	NF EN ISO 23997 (NF EN 430)	3 000
PERFORMANCES		
Poinçonnement rémanent	NF EN ISO 24343-1 (NF EN 433)	≈ 0,03 mm (à 150 mn)
Réaction au feu	NF EN 13501-1	B _{fl} s1
Rapport de classement		P502024A
Glissance (coef.)	NF EN 13893	μ ≥ 0,30 (classe DS)
Glissance	DIN 51130	R9
Charges électrostatiques	NF EN 1815	< 2 kV - Antistatique
Résistance transversale	EN 1081	> 10 ⁹ Ω
Résistance thermique	NF EN 12667	0,01 m ² K/W (apte au sol chauffant)
Solidité lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6/8
Formaldéhyde à 28 jours	ISO 16000-3	Non détecté
Emissions COVT à 28 jours	ISO 16000-9	< 10 μg/m ³
Certificat Eurofins		2012 - IATP - 01 Niveau platine
DESCRIPTIF		

Le revêtement de sol sélectionné du type **Eclipse Premium** appartient à la famille des sols PVC homogènes en lés de 2 m ou en dalles de 61x61 cm d'une épaisseur de 2 mm avec décor dans la masse, dont le plastifiant n'entre pas dans la catégorie des phtalates. Il est du groupe d'abrasion P qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations dans les locaux collectifs. Son poids est de **3 000 g/m²**.

Eclipse Premium contient plus de 25% de matière recyclée. Sa surface est renforcée par un traitement polyuréthane qui évite la métallisation et facilite son entretien. Ce revêtement ne favorise pas le développement des micro-organismes. Il possède une résistance au poinçonnement de **0,03 mm**. Son taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air est inférieur à 10 μg/m³ (COVT après 28 jours), performance certifiée Eurofins IATP.

Disposant d'une décision d'admission à la marque **NF UPEC**, son classement **U4P3E2/3C2** est certifié.

Eclipse Premium bénéficie d'une Garantie 10 ans. Il est 100 % recyclable. Les chutes issues de la pose peuvent être recyclées et réintroduites dans la fabrication des revêtements PVC au travers du programme Tarkett ReUse®.



* Sauf pour la partie recyclée

DOMAINES D'UTILISATION

Locaux à affectation collective définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux, cahier du CSTB 3509 (11/04).

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre doit être réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 53.2 P1-1.

Le support doit être plan, lisse, sec et sain. L'enduit de ragréage autolissant sera classé P3. Les températures du support et de l'atmosphère doivent être au moins égales à +12°C.

Collage à l'aide d'une émulsion acrylique préconisée par Tarkett.

Lés : pose lés inversés, joints soudés à chaud et complétée par une étanchéité en rives en locaux E3.

Dalles : pose à sens contrarié, joints soudés à chaud et complétée par une étanchéité en rives en locaux E3.

ENTRETIEN

Le traitement polyuréthane réalisé en fabrication permet avant la mise en service de procéder à un simple balayage humide avec un détergent neutre suivi d'un rinçage à l'eau claire.

L'entretien journalier est réalisé par balayage humide avec détergent neutre.

L'entretien périodique dont la fréquence est liée à l'intensité du trafic sera réalisé selon la méthode « spray nettoyante ».

Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement.

Évitez les piètements, roulettes et objets en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

Informations susceptibles d'être modifiées (Edition 10/2014)



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



* Sauf pour la partie recyclée

* TVOC A 28 JOURS

Déclaration des performances :

http://professionnels.tarkett.fr/commdocu?field_docu_type_value=DoP